



# Marchés publics et leur actualité

Formation éligible aux exigences de l'arrêté du 12 février 2016 relatif à l'obligation de formation annuelle des architectes

## DURÉE

1 jour (soit 8 heures)  
8h / jour

## PRIX

477,00 € HT par participant  
Frais de repas et d'hébergement non inclus

## PUBLIC CONCERNÉ

Maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, architectes, ingénieurs et techniciens de bureaux d'études, avocats, juristes, experts, responsables et collaborateurs de service technique entreprise/collectivité, professionnels de la construction et de l'immobilier souhaitant élargir ses compétences

## PRÉREQUIS

Maîtrise de la langue française

## PÉDAGOGIE

Alternance d'exposés de synthèse, d'échanges et d'ateliers pratiques

## FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

## ÉVALUATION ET SUIVI

QCM d'évaluation des connaissances  
Questionnaire de satisfaction

## PLUS D'INFOS

Tél. : 0 969 320 805  
Mail : [formation@ofib.fr](mailto:formation@ofib.fr)  
[www.ofib.fr](http://www.ofib.fr)

## OBJECTIFS

- ✓ **Connaître** l'ensemble des règles encadrant les procédures applicables aux marchés publics

## PROGRAMME

- ✓ Le contexte du nouveau Code des marchés publics
- ✓ Présentation générale
- ✓ La préparation du marché
- ✓ La passation du marché
- ✓ Les gestion financière du marché
- ✓ L'exécution du marché
- ✓ Les contrôles
- ✓ La dématérialisation des marchés publics

## VALIDATION

- ✓ Attestation de fin de formation délivrée par l'OFIB, organisme qualifié ISQ-OPQF et CERTIBAT Formation Professionnelle



Sur demande, déploiement de nos formations au sein de votre structure (intra-entreprise) partout en France.

OFIB - 62 Boulevard Alexandre et Marie Oyon - 72000 LE MANS  
Organisme de formation enregistré sous le numéro 52 72 01107 72 auprès du Préfet de Région Pays de la Loire. Et cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat